

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

oooooooooooooooo

**L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil Municipal
 De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
 S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil Municipal,
 Sous la Présidence de Monsieur Bertrand GAUTIER, Maire.
 Conseillers Municipaux en exercice : 23
 Convocations du 17 juin 2025**

Présents : BARBE Dominique ; GARCIA Frédéric ; GAUTIER Bertrand ; HERIT Sandrine ; JALCE Gilbert ; LALANNE GUERIN Marie ; NARCISO Elisabeth ; NERAUDAU Gérard ; PALLUAU DUBOULOZ Françoise ; POUY Elodie ; ROCA Nathalie ; RODRIGUEZ Ghislaine ; SERRE Yves ; VICIER Christophe ; VIDEAU Philippe.

Excusés : ALLAIS Florence (pouvoir à G. NERAUDAU) ; BIEGER Emmanuelle (pouvoir à D. BARBE) ; BIVALSKI Maxime (pouvoir à F. GARCIA) ; ELMI BARREH Julie (pouvoir à Madame E. POUY) ; GREMBE Jean-Charles (pouvoir à Monsieur B. GAUTIER) ; LIGNAC Valérie ; MAYOR Sébastien ; ZANDVLIET Jean.

Secrétaires de Séance : Madame Françoise PALLUAU DUBOULOZ et Madame Dominique BARBE

Délibération D2025-21

Objet : Décision modificative DM n°1 du Budget principal communal 2025 (M57)

Monsieur le Maire indique que la subvention d'investissement de l'actif amortissable doit être reprise au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé.

Pour les opérations FUB SERVICE (numéro d'inventaire 90008492801132 concernant la subvention ALVEOLE pour les abris vélo) et DETR pour équipements sportifs de proximité (numéro d'inventaire 90008746123332) cette reprise n'a pas été effectuée.

Il convient donc de procéder à la reprise de subvention au compte de résultat par des écritures d'ordre budgétaires afin d'intégrer les annuités en section d'investissement (DI 040-13916 pour 117 € et 040-139361 pour 280 €) et pour neutraliser les charges constatées durant l'exercice (RF 042-777 pour 397 €)

Dépense de Fonctionnement	Recette de Fonctionnement
023 – Virement en section d'investissement + 397 €	042 – 777 – subv d'investissement transférées au compte de résultat + 397 €
Dépense d'Investissement	Recette d'Investissement
040 – 13916 – Autres établissements publics locaux + 117 €	021 – Virement de la section de fonctionnement + 397 €
040 – 139361- DETR + 280 €	

Les opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

APPROUVE la décision modificative DM n°1 du budget principal 2025 de la commune.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

A Fargues Saint-Hilaire, le 23 juin 2025.

Le Maire,
Bertrand GAUTIER